

Toul, le 19/09/16 :

La réunion parents-enseignants - classe de CE2 M. Laurency et Mme Vincenot

1°) Présentations.

M. Laurency sera l'enseignant de votre enfant pour cette année scolaire à mi-temps, **les jeudis et les vendredis**, puisqu'il exerce la fonction de coordonnateur REP : Réseau d'Education Prioritaire (ex Z.E.P.), ainsi qu'un mercredi matin sur deux. Les autres jours, c'est Mme Vincenot qui assurera la classe **les lundis et mardis**, ainsi qu'un mercredi matin sur deux.

Monsieur Laurency, est délégué USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) pour la circonscription de Toul.

La classe de CE2 de votre enfant se compose de 20 élèves : 13 garçons et 7 filles.

La classe est plutôt homogène.

Les enseignants ont précisé que tous les élèves de CE2 seront amenés à être regroupés et à participer à des projets communs (notamment avec Mme Létang ou Mme Rémy, enseignantes au CE2/CM1) pour des projets.

Organisation générale de l'école :

Horaires:

Lundi – mardi – jeudi – vendredi 8h05/8h15 ⇔ 11h25

Récréation : 10h15/10h30

Mercredi 8h30/8h40 ⇔ 11h40

Récréation : 10h30/10h45

2°) L'USEP ?

Participer à des rencontres dans le temps scolaire, voire hors-temps scolaire.

Impliquer les élèves dans l'association USEP de l'école : compte-rendu d'activités, insertion de textes et de photos sur le blog, le site de l'Inspection de Toul.

Prise en charge de groupes d'élèves volontaires lors d'activités hors temps scolaire (comme la journée basket au SLUC Nancy l'an passé).

Les parents d'élèves ont un grand rôle à jouer dans l'association et les rencontres. La tombola mise en place permet d'acheter, d'entretenir le matériel et de prendre en charge les transports.

La piscine : il est important de veiller à ce que les élèves aient bien leur matériel et les parents sont les bienvenus pour l'accompagnement, comme pour toute sortie scolaire. Toute absence doit être justifiée.

3°) Par rapport au règlement intérieur :

Il s'agit du règlement qui a été mis en place il y a deux ans maintenant. Il vous sera demandé de nouveau en prendre connaissance cette année scolaire.

Cette année, aucun ballon venant de la maison ne sera autorisé pour les temps de récréation.

Les absences doivent être à chaque fois justifiées : par un certificat médical, un coup de téléphone à Monsieur Amand, le directeur ou un mot des parents, sous forme écrite sur une feuille ou dans le cahier orange (de liaison).

Pour les moments où vos enfants sont temporairement absents à un moment de la journée scolaire (rendez-vous...), merci de le noter dans le cahier de liaison en indiquant les horaires d'absence.

Rappel : les **goûters « équilibrés »** sont **tolérés le matin** si votre enfant n'a pas ou peu déjeuné, sinon, seul le **goûter de 15 h 30** est autorisé, dans le cas où votre enfant aille aux activités NAP et /ou à l'accompagnement éducatif ou encore à Malraux (Mosaïque).

Le problème des **poux** : n'hésitez pas à prévenir l'école si votre enfant a des poux, pour le traiter au plus vite... N'hésitez pas également à nous signaler tout problème d'allergie.

Les affaires « égarées » : ne pas hésiter à mettre le nom des enfants sur ses vêtements. Sous le préau se trouvent deux caisses de vêtements retrouvés...

Ne pas oublier également de signaler tout changement de numéro de téléphone à l'école, par rapport à celui indiqué en début d'année sur la fiche de renseignements.

La **coopérative scolaire** (20€ par enfant), sert, au moins en partie, à financer les sorties scolaires, le matériel relatif à des projets de classe, participer aux 3 sorties « école et cinéma » (une par trimestre). Des actions « tombola » seront peut-être proposées pour réaliser des projets et faire vivre des associations qui proposent des activités pour les scolaires (USEP, Fête de la Com').

4°) La liaison avec les enseignants.

Les parents d'élèves pourront solliciter un rendez-vous auprès des enseignants par l'intermédiaire d'un mot dans le cahier orange (cahier de liaison). N'hésitez pas à signaler tout changement dans le comportement ou dans le quotidien de votre enfant. Inversement, c'est par ce cahier que l'enseignant demandera à vous rencontrer ou vous signalera tout comportement inhabituel de votre enfant. Consultez-le régulièrement.

Les vendredis soirs, sauf exceptionnellement, M. Laurency et Mme Vincenot demandent aux parents de signer différents supports ; les cahiers du jour (petit cahier rouge), le cahier orange si besoin est, et le fichier de mathématiques (en attente de livraison pour le moment). Vous pouvez également signer les autres supports.

Une « note de comportement » sera notée à la fin de chaque semaine dans le cahier du jour sur 20 et rend compte du comportement des élèves sur la semaine écoulée, en lien avec le règlement de classe.

5°) Les principaux domaines :

Il est à noter que cette année, dans le cadre de la politique des cycles à l'école, le CE2 fait partie du cycle 2 et que des nouveaux programmes nationaux sont proposés lors de cette rentrée scolaire.

Voici les cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- **les langages pour penser et communiquer ;**
- **les méthodes et outils pour apprendre ;**
- **la formation de la personne et du citoyen ;**
- **les systèmes naturels et les systèmes techniques ;**
- **les représentations du monde et l'activité.**

Quelques points en français et en mathématiques, pour illustration :

FRANÇAIS :

Écouter pour comprendre des messages oraux ou des textes lus par un adulte.

Dire pour être entendu et compris.

Participer à des échanges dans des situations diversifiées.

Adopter une distance critique par rapport au langage produit.

Identifier des mots de manière de plus en plus aisée.

Comprendre un texte.

Pratiquer différentes formes de lecture.

Lire à voix haute.
Contrôler sa compréhension.
Copier de manière experte.
Produire des écrits
Réviser et améliorer l'écrit qu'on a produit.
Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit.
Mémoriser et se remémorer l'orthographe de mots fréquents et de mots irréguliers dont le sens est connu.
Identifier les principaux constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique.
Orthographier les formes verbales les plus fréquentes.
Raisonnement pour résoudre des problèmes orthographiques.
Identifier des relations entre les mots, entre les mots et leur contexte d'utilisation ; s'en servir pour mieux comprendre.
Étendre ses connaissances lexicales, mémoriser et réutiliser des mots nouvellement appris...

MATHEMATIQUES

S'engager dans une démarche de résolution de problèmes en observant, en posant des questions, en manipulant, en expérimentant, en émettant des hypothèses, si besoin avec l'accompagnement du professeur après un temps de recherche autonome.

Tester, essayer plusieurs pistes proposées par soi-même, les autres élèves ou le professeur.

Utiliser des outils mathématiques pour résoudre des problèmes concrets, notamment des problèmes portant sur des grandeurs et leurs mesures.

Réaliser que certains problèmes relèvent de situations additives, d'autres de situations multiplicatives, de partages ou de groupements.

Reconnaître des formes dans des objets réels et les reproduire géométriquement.

Appréhender différents systèmes de représentations (dessins, schémas, arbres de calcul, etc.).

Utiliser des nombres pour représenter des quantités ou des grandeurs.

Utiliser diverses représentations de solides et de situations spatiales.

Anticiper le résultat d'une manipulation, d'un calcul, ou d'une mesure.

Raisonnement sur des figures pour les reproduire avec des instruments.

Tenir compte d'éléments divers (arguments d'autrui, résultats d'une expérience, sources internes ou externes à la classe, etc.) pour modifier son jugement.

Prendre progressivement conscience de la nécessité et de l'intérêt de **justifier** ce que l'on affirme.

Calculer avec des nombres entiers, mentalement ou à la main, de manière exacte ou approchée, en utilisant des stratégies adaptées aux nombres en jeu. »

Utiliser l'oral et l'écrit, le langage naturel puis quelques représentations et quelques symboles pour expliciter des démarches, argumenter des raisonnements.

Seront bien entendu travaillées toutes les autres matières du programme...

L'évaluation / les livrets : les évaluations se font de manière continue sur l'année. Les livrets scolaires (format national à partir de cette année) vous seront remis à chaque fin de trimestre pour consultation et signature.

Les évaluations CE2 sont effectuées en début d'année afin de mieux connaître le niveau de la classe et de situer le niveau de chaque élève. Elles ne seront donc pas notées comme le sont des évaluations de fin d'apprentissage et ont été construites de manière collective au niveau des 3 écoles du REP (Pierre et Marie Curie, Maurice Humbert et La Sapinière).

Le projet d'Ecole actuel (en lien avec le projet de REP Toul Croix de Metz) :

FAIRE REUSSIR CHAQUE ELEVE

3 axes :

1. Maîtrise de la langue

Développement et amélioration du langage oral

Dire Redire Raconter

S'exprimer de façon correcte

Donner son point de vue

Restituer

Développement et amélioration des compétences écrites

Ecrire de manière autonome

Produire

2. Amélioration des compétences en mathématiques

Numération Calcul Géométrie

Calcul mental

Accentuer l'entraînement quotidien

Accentuer l'étude organisée des nombres

Améliorer les connaissances géométriques dans le plan et dans l'espace

3. Ancrer l'éducation artistique et culturelle

Permettre la constitution d'une culture artistique commune

Favoriser les rencontres artistes, œuvres, lieux de culture

Développer le plaisir de la culture

Encourager la créativité

Eveiller la curiosité

6°) Les activités en place cette année scolaire après les horaires obligatoires :

Après l'école ?

PRECISIONS : « après l'école »

Nous vous rappelons que la sortie de l'école est à 15 h 30.

Plusieurs solutions sont offertes à votre enfant. Concrètement, votre enfant pourra :

1. Retour à la maison.
2. L'association Mosaïque (à l'Espace Malraux) propose de **l'aide aux leçons et des activités** de 15h45 à 17h30, deux jours par semaine.
3. La ville de Toul propose :
 - Les lundis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30, **les nouvelles activités péri-éducatives** (N.A.P.) à l'école (nécessitant le Pass'Famille).
 - Les mardis de **15h30 à 16h30**, une **garderie gratuite** (A noter que dans le même temps, l'école proposera à certains élèves des **activités pédagogiques complémentaires** : A.P.C. : soutien, projets...)
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi, **après 16 h 30 et jusqu'à 18h45 au plus tard**, votre enfant peut bénéficier du service de garderie au pôle d'accueil de l'école Jean Feidt. L'heure commencée de garderie est fixée à 1€ par enfant (ticket jaune à retirer à l'Espace Malraux ou en Mairie)

4. A partir du lundi 3 Octobre 2016, dans le cadre de l'accompagnement éducatif du Réseau Education Prioritaire de la Croix de Metz, une aide aux leçons gratuite sera proposée de 16h30 à 17h30 **dans la limite des places disponibles et de l'examen approfondi des demandes par les enseignants, en fonction des besoins identifiés.**

Merci de conserver ce document qui se veut avant tout une aide aux parents, pour mieux comprendre l'ensemble des dispositifs proposés.

*** L'A.P.C. (Activités pédagogiques complémentaires)** : Ce temps de travail permet :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
 - une aide au travail personnel ;
 - la mise en place d'une activité prévue par le projet d'école.
- . Le maître de chaque classe peut proposer ces activités à tous les élèves selon les besoins.
. Les A.P.C. visent à prévenir la difficulté scolaire par des aides ponctuelles ou plus durables (manipulation, entraînement, jeux, essais, reformulation, explicitation).
. Elles sont organisées en petits groupes.

Le fonctionnement retenu dans notre école est de placer les créneaux A.P.C. **le mardi soir** de 15 h 40 à 16 h 30 et **le jeudi midi** de 12 h 45 à 13 h 15, mais pas toute l'année.

Vous serez prévenus plusieurs jours à l'avance de la prise en charge possible de votre enfant par une fiche précisant les objectifs et les contenus visés par cette aide, ainsi que sa durée (plusieurs séances). L'accord des parents est obligatoire pour participer à cette activité.

7°) Le matériel de classe :

Les fournitures : achetées par l'école, les élèves (et les familles le cas échéant) en sont responsables. Normalement, les trousseaux, règles, équerres doivent rester à l'école le soir, les parents se chargeant d'acheter le matériel de base nécessaire aux devoirs à la maison ou pour l'aide aux devoirs. Le matériel mis à disposition par l'école sera vérifié au retour de chacune des périodes de vacances et éventuellement remplacé.

Livres et cahiers utilisés :

Petit cahier rouge => Cahiers du jour

Petit cahier orange => Cahiers de liaison

Petit cahier jaune => cahier de devoirs

Petit cahier bleu foncé=> cahier d'essais

Petit cahier bleu clair=> cahier de poésie et de chants

Cahier de textes => pas de protégé-cahier

Grand cahier d'anglais (24 x 32) => vert

CLASSEUR BLEU (grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe, littérature, expression écrite, mots à apprendre).

CLASSEUR ROUGE (mathématiques, géométrie, espace (ou géographie), le temps (ou histoire), sciences et l'éducation civique et morale).

=> Les leçons apparaissent avec une lettre correspondant à la matière (par exemple « N », qui signifie les nombres, la numération et un chiffre qui correspond au numéro de la leçon), mais pour simplifier les choses, le nom de la leçon sera noté dans les devoirs.

8°) Les livres de classe :

Des romans, documentaires, bandes dessinées ou albums se retrouveront également dans le sac de votre enfant pour y réaliser des activités de lecture, en emprunt de la BCD ou non.

Les objectifs sont les suivants : lire plus, varier les genres et types de lecture, selon le rythme de chaque élève, le tout en développant la responsabilité.

Tout livre abîmé ou perdu sera facturé 5 € ou plus.

9°) Les P.P.R.E. :

Pour les élèves les plus en difficulté ou ayant été maintenus l'an passé, la mise en place de P.P.R.E.

(Programme Personnalisé de Réussite Educative) se feront le cas échéant en collaboration étroite avec les parents afin d'aider spécifiquement chaque élève concerné. Ce dispositif requiert une bonne collaboration entre l'école et la famille, notamment au niveau des équipes éducatives.

10°) Concernant l'E.P.S. : la piscine (natation) a lieu pour notre classe le vendredi matin pour tout le premier trimestre avec M. Laurency, les dates des autres activités sportives particulières vous seront communiquées par un mot dans le cahier orange. Au niveau du matériel, nous vous avons demandé de laisser à disposition dans le couloir une paire de chaussures de sport dans un sac.

11°) Les devoirs à la maison.

Ils sont indispensables à la bonne réussite de chacun.

Ils doivent être normalement gérés par votre enfant. Cependant, n'hésitez pas à les vérifier, en accompagnant ainsi votre enfant, peut-être parfois en l'aidant. Sachez qu'ils seront vérifiés et que leur

non présentation sera notée et vous sera rappelée si cela arrive trop souvent (au même titre qu'une absence non justifiée).

La régularité est essentielle.

Pour les anniversaires : ce n'est pas une obligation, mais il y a possibilité de les fêter à l'école.

Merci simplement de nous prévenir en amont.

12°) Les intervenants dans la classe:

- Madame Ibrahimy est là sur le temps de classe pour accompagner un élève de la classe
- une maîtresse de soutien, Mme Lebrun, peut aider les élèves en petit groupe ou individuellement. Elle peut aussi prendre en charge votre enfant ponctuellement (sur une notion non acquise) ou plus régulièrement pour réaliser un travail en petit groupe, qui pourra s'avérer efficace en cas de difficulté.
- Des animateurs ou moniteurs sportifs...

13°) Notre blog de classe :

Support pédagogique qui rend compte de notre travail et de certaines de nos activités.

Pour laisser un message sur notre blog : VOUS DEVEZ AVOIR UNE ADRESSE MAIL PERSONNELLE !

<http://ce1ce2curie.canalblog.com/>

1. Aller sur le blog.
2. Cliquez sur « commentaires » en bas de chaque article. Vous pouvez ainsi réagir sur chaque article publié.
3. Vous pouvez ainsi poster un commentaire en remplissant les différents onglets : nom, adresse mail, puis vous laisser votre commentaire (vous n'avez pas à remplir le site Web URL).
4. Cliquez sur « envoyer » et votre message apparaîtra à droite, dans les « derniers commentaires »

14°) Le projet « classe orchestre » : Le projet d'Orchestre à l'école à Toul est né d'une conviction et d'une volonté portée par la MJC de Toul : l'apprentissage de la musique comme outil de développement personnel et du lien social, d'accès à la culture pour tous.

Ce projet est né aussi d'une rencontre avec les directeurs d'écoles primaires et des enseignants du Réseau d'Éducation Prioritaire ; des échanges avec le réseau associatif du quartier de la croix de Metz et le Centre socio-culturel de la Ville.

Résumé du projet :

Créer un orchestre au cœur du Réseau d'Éducation Prioritaire de Toul et si possible se prolonger en dehors du cadre scolaire (en lien avec les associations et acteurs de terrain)...

Objectif prioritaire : développement de l'enfant et de ses compétences sociales et scolaires

Objectif secondaire : formation de « musiciens »

12 CE2 de notre école et 12 de l'école de la Sapinière vont être proposés, pour une durée de 3 ans, pour participer au projet classe orchestre. Ceci correspondra au CE2 à ce qui est préconisé par les programmes nationaux, à savoir 1 heure d'enseignement musical. Les autres élèves de CE2 seront associés au projet de différentes manières et bénéficieront bien entendu d'une heure d'enseignement musical également. Aline Dubuis-Figuel et Hugues Dimey seront les 2 professeurs de musique qui interviendront dans le projet.

L'engagement pour les élèves et leurs familles est bien pour une durée de 3 ans.

Déroulement prévu :

- 1- Un conseil de cycle avec différents partenaires se réunira « choisir » les élèves de CE2 à qui sera en priorité proposé ce projet.
- 2- Puis, dans un second temps, il y aura une proposition de rencontres individuelles avec les familles pour engagement sur le projet.
- 3- Début du projet en janvier 2016. Le créneau retenu est celui du mardi de 8h30 à 9h30.

15°) Coordonnées du RASED et de l'enseignante MDPH :

La MDPH : Maison départementale des personnes handicapées « exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps ».

Secrétariat "Enseignant référent élèves handicapés" : 03.83.43.37.70

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Mercredi : 8h30 à 12h00

Tout courrier devra être adressé sous cet intitulé :

Mme DELLA-SANTA Sabrina, Enseignant référent – Liverdun.

Le RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

RASED Toul Croix de Metz **Bâtiment Pierre et Marie Curie A** Avenue des Leuques 54 200 TOUL
03 83 43 07 37

16°) Coordonnées REAAP / MOSAIQUE :

Association Mosaique / Espace André Malraux Place Henri Miller - Toul – Croix-de-Metz tél 03 83 43 42 29

Accompagnement à la scolarité par une équipe de bénévoles du CP au CM2.

S'y ajoutent les activités des « mercredis parents-enfants » de 14 h 00 à 16 h 30 au REAAP (Réseau Ecoute, Appui et Accompagnement des Parents) : visites, sorties culturelles, activités cuisine, bricolages...

Le contact Madame Chatton-Légat : reaap.mosaique@gmail.com

17°) Les activités et sorties « particulières » au cours de l'année, des projets :

- Les activités USEP
- Un travail autour d'émissions de radio avec Radio-déclic
- La piscine

- Travail avec la Cité des paysages
- La participation au journal du REP et à la semaine de la Presse éventuellement
- La poursuite du blog de classe : <http://ce1ce2curie.canalblog.com/>
- Ecole et Cinéma : 3 films dans l'année au Citéa
- Des échanges et rencontres avec d'autres classes.
- la sortie aux vendanges (29 septembre)
- des activités physiques et sportives avec intervenants

Et sûrement d'autres activités et sorties...

Enfin, quelques rappels :

- le rôle important qu'ont à jouer les parents afin que cette année se passe le mieux possible pour les enfants...
- le REAAP et toutes ses actions, la ludothèque, les différentes associations...
- La prochaine tenue des élections de parents d'élèves : le vendredi **7 octobre 2016**

Les enseignants,

M. Laurency et Mme Vincenot